

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le
12 JANVIER 2009 de 20h00 à 22 h 00 à l'édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M. Réal Morin	M. Raynald Caillouette
M. Pierre Bérubé	
M ^{me} Josée Lavoie	Mme Claire L. Bérubé

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire M. Gaétan Michaud; M. François Michaud, directeur général agit comme secrétaire de la séance. Il y a 15 présences.

1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

2009-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé par Réal Morin d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu par M. le maire en maintenant le point 32, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2009-002

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 1^{ER} DÉCEMBRE 2008;

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Raynald Caillouette d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} décembre 2008 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2009-003

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 15 DÉCEMBRE 2008, 1^{ER};

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Josée Lavoie d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2009-004

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 15 DÉCEMBRE 2008, 2^E;

Josée Lavoie propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 décembre 2008 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX;

Le suivi des procès-verbaux est fait et le tout semble correct.

2009-005

7. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de ratifier tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions et que le conseil municipal maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Daniel Arbour et Associés : offre de services professionnels;
- ✓ MDDEP : copie de plainte # 7313-01-01-0868000;
- ✓ MMQ : pour continuer à prendre les assurances de la mutuelle;
- ✓ Caureq : intégration des paramédics à la Caureq;
- ✓ Nestlé Waters : pour consommation d'eau embouteillée;
- ✓ Csss de Rivière-du-Loup : départ de Mme Isabelle Boily;
- ✓ URLS : bulletin mensuel;
- ✓ Global Technologie : liste des techniciens disponibles;
- ✓ Article pour réserves pour le service de déneigement;
- ✓ Doliva Inc : service de gestion municipale;
- ✓ Excavation Bourgoin et Dickner : cautionnement d'entretien;
- ✓ MDDEP : analyse d'eau potable et usée sont conformes;
- ✓ MDDEP : conformité du projet d'élevage de bovins laitiers;
- ✓ École Desbiens : pour les patères dans les vestiaires;
- ✓ Caureq : carte d'appel des interventions de décembre 2008;
- ✓ Chantal Ouellet : compte-rendu de l'agent de développement;
- ✓ Ministère des Transports : réfection de la route 291;
- ✓ Herbanatur Inc : contrôle écologique de l'ambrosia;
- ✓ Min. des Transports : réclamation de deux flèches directionnelles,;
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : adhésion de L'Isle-Verte à l'entente inter municipale en inspection, résolution d'intention de création d'une société d'économie mixte dédiée au traitement et à la valorisation des matières résiduelles organiques, adoption du règlement sur l'écoulement des eaux, résolution annonçant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence en matière de logement social;
- ✓ Ville de Rivière-du-Loup : projet de règlement d'urbanisme numéro 1629;
- ✓ Rapport consommation d'eau; à 34 216 gallons par jour;
- ✓ Rapport de temps des employés municipaux.

2009-006

9. COMPTES À PAYER;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé d'approuver tous les comptes totalisant la somme de 125 687.89 \$ et de payer tous les comptes qui, à la prochaine échéance, encourent des intérêts ou des pénalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-007

10. SIGNATURES DE CONTRAT EN 2009;

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'autoriser M. le maire Gaétan Michaud ainsi que le directeur général M. François Michaud, à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène, tous les contrats, appels d'offres, entente et autres pour les bonnes fins de l'administration municipale. Les contrats de la Société de l'assurance

Automobile du Québec (SAAQ) seront signés par un ou l'autre des signataires autorisés et ce, pour l'année 2009, à compter du 1 janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-008

11. BAUX AU 1^{ER} JANVIER 2009;

Réal Morin propose et il est appuyé de Josée Lavoie de décrire les baux annuels au premier janvier 2009, soient :

✚ MARC-ANDRÉ RIOUX LTÉE :	305,00 \$ par mois.
✚ MARCTEH INFORMATIQUE ENR :	275,00 \$ par mois.
✚ GROUPE POUSSE VERT :	750,00 \$ par mois
	Exemption des taxes municipales.
✚ CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-ARSÈNE :	50,00 \$ par mois

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-009

12. PERMIS EXCAVATION ROUTE 291;

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par Pierre Bérubé appuyé par Raynald Caillouette et résolu que la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis d'intervention au cours de l'année 2009, et qu'elle autorise M. André Fortin ou M. François Michaud à signer les permis d'intervention, et que la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-010

13. SALAIRES DES EMPLOYÉS 2009;

Sur une proposition de Claire L. Bérubé, appuyée par Pierre Bérubé, de verser le salaire des employés municipaux à compter du premier janvier 2009 de la façon suivante :

Employés réguliers :

➤ François Michaud :	51 480.00 \$ /annuel
	avec en plus une allocation hebdomadaire de 10.00\$ pour les frais de déplacement et commissions.
➤ Julie Lemieux :	15,50 \$ de l'heure
➤ André Fortin :	45 024.20 \$ /annuel *
➤ Sylvain Lévesque :	35 771.32.\$ /annuel *
➤ Éric Ruest :	30 160.00 \$ /annuel *

* Ces trois employés reçoivent en supplément, une allocation de 50.00\$ par semaine pendant 20 semaines pour la période d'hiver.

Employés temporaires :

- Employés à l'heure l'hiver : 12,15 \$ de l'heure
 - Employés étés : 12,15 \$ de l'heure
 - Concierge OTJ : 11,10 \$ de l'heure
 - Concierge Gymnase : 11,10 \$ de l'heure
 - Signaleur : 9,40 \$ de l'heure
 - Étudiant : 9,40 \$ de l'heure
 - Chef pompier : 45.00\$ + 185.00\$ en allocation de déplacement
 - Brigadier : 110.00\$ par semaine
+ 5.00\$ déneigement dans la saison.
-
- Le salaire des pompiers sera de 15.50\$ l'heure avec un minimum de trois heures par appel et de 20.50\$ l'heure pour le chef.
 - L'employé de déneigement, qui est de garde les fins de semaine, sera payé à son taux horaire régulier pour les heures travaillées.
 - Les pratiques des pompiers sont augmentées de 5.00\$ par mois soit 15.00\$.

Réal Morin et Raynald Caillouette votent contre, Josée Lavoie vote pour.

Adoptée TROIS VOTES POUR et DEUX VOTES CONTRE.

14. RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2008;

Le directeur général dépose le rapport financier préliminaire au 31 décembre 2008 et qui montre des revenus de 1 753 461.15\$ et des dépenses de 1 711 380.91\$ ce qui laisse un surplus d'opération de 42 080.24\$.

2009-011

15. TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé d'établir des tarifs suivants pour l'utilisation de nos équipements pour d'autres municipalités, d'autres entreprise, le Ministère des Transports ou autres, pour l'année 2009 et suivantes :

- Excavatrice sans opérateur : 70.00\$/heure,
minimum d'une heure.
- Excavatrice avec opérateur : 9.00\$/heure,
minimum d'une heure.
- Excavatrice avec souffleur : 140.00\$/heure.
- Niveleuse : 110.00\$/heure.
- Camion : 85.00\$/heure.
- Camion avec aile de côté et chasse-neige : 110.00\$/heure.
- Souffleuse Vohl : 130.00\$/heure.
- Niveleuse sans opérateur : 90.00\$/heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

16. AVIS DE MOTION – TAXE SUR L'ESSENCE 250 000.00\$;

Madame la conseillère Claire L. Bérubé donne un avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera présenté afin de compléter le rapport de mise aux normes de l'eau potable et de compléter la subvention de taxe sur l'essence par des travaux de voirie et ce, pour un financement ne dépassant pas 250 000 \$, incluant la vidange des étangs non aérés.

2009-012

17. APPEL D'OFFRES POUR VIDER LES ÉTANGS;

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Réal Morin que la municipalité de Saint-Arsène ira en appel d'offres afin de faire vider les étangs de la municipalité au cours de ce printemps 2009. Un devis sera transmis aux soumissionnaires et entreprises spécialisées en ce domaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-013

18. TARIFICATION POUR LOCATION DE LOCAUX;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé que les frais de location des différents locaux de la municipalité seront établis pour l'année 2009 comme suit :

- ✚ Gymnase : 18.00\$/heure.
- ✚ Édifice municipal : 35.00\$ pour une activité;
7,50\$/heure;
25.00\$ par demi-journée;
50.00\$ pour une journée complète.
- ✚ Centre des Loisirs : 100.00\$ pour une soirée familiale ou autres;
25.00\$ pour toute activité de cours ou autres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-014

19. ACHAT DE DEUX RADIOS TÉLÉPHONE POUR INCENDIE;

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de procéder à l'achat de deux radios téléphone pour le service incendie afin de pouvoir communiquer convenablement lors des interventions d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-015

20. LA CDC DU KRTB POUR RENOUVELLEMENT ENTENTE AGENT DE DÉVELOPPEMENT;

Josée Lavoie propose et elle est appuyée de Raynald Caillouette de renouveler l'entente pour l'embauche d'un agent de développement à raison de deux jours par semaine et de verser 5 500.00\$ à la CDC du KRTB pour cette nouvelle entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-016

21. CONTRÔLE DE PROTECTION – STATION DE POMPAGE;

Le conseil a unanimement résolu de remettre ce point d'ordre du jour après avoir reçu les explications appropriées du contremaître et de la firme «Les Entreprises Camille Ouellet Inc» concernant ce contrôle de protection.

2009-017

22. ENTENTE SURVEILLANCE DES COURS D'EAU ET NOMINATION;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup souhaite désigner des employés des municipalités locales pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de la loi sur les compétences municipales (L.C.M.), conformément à la politique de gestion des cours d'eau en vigueur;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir les modalités de cette désignation et de formaliser la délégation de compétence aux municipalités locales, par la MRC, relativement à la gestion des travaux d'enlèvement des obstructions, en convenant d'une entente inter municipale prévue à l'article 108 de la L.C.M.;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été adopté le 21 août 2008 par la MRC, pour consultation et transmission aux municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, Réal Morin propose et il est appuyé de Pierre Bérubé que la municipalité de Saint-Arsène :

- 1) Approuve son adhésion à l'entente inter municipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions, proposée par la MRC de Rivière-du-Loup;
- 2) Autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Arsène, ladite entente;
- 3) Informe la MRC de Rivière-du-Loup qu'elle recommande M. André Fortin et M. Sylvain Lévesque, tous deux employés de la municipalité, pour exercer respectivement la fonction de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut, tel que prévu à l'entente inter municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-018

23. GARDE PAROISSIALE;

M. le conseiller Pierre Bérubé déclare un conflit d'intérêts sur ce sujet et se retire des discussions.

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Raynald Caillouette de verser 500.00\$ en 2009 et 500.00\$ en 2010 pour le service de garde paroissiale afin de les aider à défrayer le coût de leur manteau d'hiver. Mme Josée Lavoie vote contre cette proposition.

Adoptée TROIS VOTES POUR, UN VOTE CONTRE et UNE ABSTENTION.

2009-019

24. SOIRÉE DES EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT AU GYMNASÉ DE SAINT-ARSÈNE;

Réal Morin propose et il est appuyé de Pierre Bérubé d'aider les employés municipaux à effectuer la soirée des déneigeurs régionaux et d'utiliser le gymnase à titre gratuit. Les profits de la soirée serviront à défrayer le coût d'un équipement de voirie. La date retenue est le 23 mai 2009 et c'est la quinzième année que cette activité est réalisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-020

25. COORDONNATEUR DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé de Josée Lavoie de procéder à l'embauche de Madame Marie-Hélène Caron au taux de 13.00\$/heure à raison de 35 heures par semaine. L'horaire peut être variable, aucun temps supplémentaire n'est payé et elle est admissible à l'assurance-collective après trois mois d'embauche ainsi qu'au fonds de pension de la municipalité.

Il y aura une période de probation de trois mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-021

26. MAIRE SUPPLÉANT DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2009;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé de nommer M. Raynald Caillouette maire suppléant pour la période du 1 janvier au 30 avril 2009. M. Caillouette accepte cette responsabilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-022

27. NOMINATION DE DEUX POMPIERS VOLONTAIRES;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé de nommer Messieurs Marc Dionne et Carl Thériault, pompiers volontaires au sein de la brigade incendie de Saint-Arsène et de faciliter leur intégration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-023

28. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OMH DE SAINT-ARSÈNE;

Josée Lavoie propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires de l'OMH de Saint-Arsène avec un déficit total de 113 669.00\$ et une quote-part de 10% de la municipalité de 11 367.00\$, malgré des prévisions budgétaires adoptées à ce poste de 6 190.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-024

29. ACHAT DE COUTEAUX ET SABOTS;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé d'autoriser le contremaître M. André Fortin à commander des couteaux et des sabots pour les équipements municipaux avec un budget alloué de 6 000.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-025

30. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DES LOISIRS;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Josée Lavoie d'accepter le protocole d'entente de la Corporation des loisirs en y ajoutant au mandat de la Corporation ceci : «travailler à réaliser des activités d'autofinancement»

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-026

31. MANDAT ARPENTEUR POUR DESCRIPTION TECHNIQUE ROUTE MOREAULT;

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Josée Lavoie de mandater la firme Parent & Ouellet Inc, arpenteurs géomètres à effectuer la description technique et le plan pour l'abandon d'un vieux chemin dans la continuité de la route Michaud à Saint-Arsène, en ce afin de signer les contrats notariés avec les propriétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-027

32. AFFAIRES NOUVELLES :

A) STORES VERTICAUX

Josée Lavoie propose et elle est appuyée de Claire L. Bérubé d'accepter l'offre de Tapis Parent Inc. pour la fabrication et la pose de 4 stores verticaux à l'édifice municipal pour un prix total de 675,57\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-028

B) NOMINATION D'UNE PERSONNE POUR RÈGLEMENT SABLIERE

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé de nommer le directeur général, fonctionnaire municipal chargé de la perception des droits sur les carrières et sablières du territoire de Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-029

C) SCEAU DE LA MUNICIPALITÉ

Raynald Caillouette propose et il est appuyé de Réal Morin de faire l'achat d'un sceau pour la municipalité, auprès de Formules d'affaires CCL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-030

D) PLANCHER SOUS L'ABREUVOIR DU CENTRE DES LOISIRS

Josée Lavoie propose et elle est appuyée de Pierre Bérubé d'aviser le contremaître afin de réparer le plancher sous l'abreuvoir du Centre des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

E) RENCONTRE SUR LE DOSSIER DE LA RUE DES CÈDRES

M. Réal Morin demande une rencontre avec les membres du conseil en l'absence de Mme Lavoie, afin de discuter du dossier de la rue des Cèdres. Cette rencontre sera le 19 janvier à 20h00 à l'édifice municipal.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Les contribuables présents disposent d'une période de questions au cours de laquelle ils s'adressent au conseil municipal. Un contribuable monte le ton et fait même des menaces aux membres du conseil municipal.

2009-031

34. LEVÉE DE LA SÉANCE;

A 22h00 comme la matière à discuter est épuisée, Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de lever la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et de la conseillère.

François Michaud, *directeur général*
Et secrétaire trésorier

Gaétan Michaud, *maire*